
CABINET

Arrêté N°2016 N° - - 161 /MS/CAB
portant création, attributions, composition et
fonctionnement du comité national d'organisation
de la campagne de rattrapage avec le
MenAfriVac® et de son introduction dans le
programme élargi de vaccination.

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la constitution ; ✓
- Vu le Décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu le Décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du gouvernement; ✓
- Vu la loi n° 23/94/ADP du 19 mai 1994, portant code de la santé publique ; ✓
- Vu le décret N° 2009 - 36/PRES/PM/MEF du 13 février 2009, portant création des comités nationaux d'organisation et fixation des grandes orientations des manifestations officielles ; ✓
- Vu le décret N° 2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015, portant organisation du Ministère de la Santé ; ✓
- Vu le décret N° 2012-720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012 portant règlement des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations au Burkina Faso ✓

ARRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Il est créé au Burkina Faso, un comité national d'organisation de la campagne de rattrapage avec le MenAfriVac® au profit des enfants de 1 à 6 ans et de son introduction dans le programme élargi de vaccination.

Article 2 : Le présent arrêté détermine la composition, les attributions, et le fonctionnement du comité national d'organisation de la campagne de rattrapage avec le MenAfriVac® et de son introduction dans le programme élargi de vaccination.

CHAPITRE II : COMPOSITION

Article 3 : Le comité national d'organisation de la campagne de rattrapage avec le MenAfriVac® et de son introduction dans le programme élargi de vaccination a pour président le Ministre de la santé, 1^{er} vice- président le Représentant de l'OMS et 2^{ème} vice-président le Représentant de l'UNICEF.

Article 04 : Le comité national d'organisation de la campagne de rattrapage avec le MenAfriVac® et de son introduction dans le programme élargi de vaccination comprend une (1) cellule et quatre (4) commissions :

- la commission suivi et évaluation ;
- la commission communication et mobilisation sociale ;
- la commission approvisionnement des vaccins et matériel technique ;
- la commission mobilisation des ressources.

Article 05 : La cellule et les commissions sont composées ainsi qu'il suit :

La cellule de coordination :

- Président : Le Ministre de la santé ;
- 1^{er} Vice-président : La représentante de l'OMS ;
- 2^{ème} Vice-président : Le représentant de l'UNICEF ;
- Membres :
 - Dr Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU, Secrétaire Général du ministère de la santé ;
 - Dr Salifou KONFE, Directeur général de la santé ;
 - Dr Isaïe MEDAH, Directeur de la prévention par les vaccinations ;
 - Dr Brice BICABA, Directeur de la lutte contre la maladie.

La commission suivi/évaluation

- Président : Dr OUEDRAOGO Boureima /DPV
- Membres :
 - Dr KAMBOU Jean Ludovic/DPV ; ✓
 - Dr KABORE William/DPV ; ✓
 - M. OUEDRAOGO Alassane/DPV ; ✓
 - M.NIKIEMA Moumouni /DPV ; ✓
 - Mme YAMEOGO Bibiane/DPV ✓
 - M.ZABRE Achille/DPV ; ✓
 - Dr OUANGARE Assane/PADS ; ✓
 - Dr OUEDRAOGO Emile/DGPML ; ✓
 - Dr BARA Abdoulaye, DGESS ; ✓
 - Un représentant de l'OMS ; ✓
 - Un représentant de l'UNICEF ; ✓
 - Un représentant de l'AMP. ✓

La commission communication et mobilisation sociale :

- Président : M.SOMDA B.Mathieu, Directeur de la communication et de la presse ministérielle (DCPM)
- Membres :
 - Dr KOALA Joanny /DPV ; ✓
 - M.KABORE Tasré /DPV ; ✓
 - M. BAZIE B. Blaise/DPV ; ✓
 - M.SAMATE O.Adama /DPV ; ✓
 - M.SOME B.Innocent/DPV ; ✓
 - Dr Christelle NEYA/DPS ; ✓
 - Mme NIKIEMA Massata /DLM ; ✓
 - Un représentant de l'OMS ; ✓
 - Un représentant de l'UNICEF ; ✓
 - Un représentant de la croix rouge. ✓

La commission approvisionnement des vaccins et matériel technique

- Président : Dr KIEMA B. Bérenger/DPV ✓
- Membres :
 - M.ILBOUDO Damien/DPV ; ✓
 - M.KONKOBO Abdoulaye /DPV ; ✓
 - M. IDOGO Halidou/DPV ; ✓
 - M.SANOU Moussa/DPV ; ✓
 - Un représentant de l'UNICEF ; ✓
 - Un représentant de l'OMS. ✓

La commission mobilisation des ressources (humaines, matérielles et financières)

- Président : M. Pousbila ZABA, Directeur de l'administration et des finances ✓
- Membres :
 - M. OUEDRAOGO Abdoul Karim/PADS ; ✓
 - M. DIARRA Harouna/PADS ; ✓
 - M. ZONGO Charles/DPV ; ✓
 - M. OUEDRAOGO Jean Marie /DPV ; ✓
 - Mme TRAORE Mariam/DPV ; ✓
 - M. BAMBARA Pierre Claver/DCMEF ; ✓
 - Un représentant de la DCMEF/MS ; ✓
 - Un représentant de la direction générale du budget (DGB) ; ✓
 - Un représentant de l'OMS ; ✓
 - Un représentant de l'UNICEF ; ✓
 - Un représentant de Plan Burkina. ✓

CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS

Article 6 : Le comité d'organisation est chargé de la préparation, de l'organisation, du suivi et de la supervision de l'introduction du MenAfriVac® et de la campagne de rattrapage ✓

Article 7 : La cellule de coordination et les commissions sont chargées de : ✓

Cellule de coordination :

- coordonner les activités de la campagne de rattrapage avec le MenAfriVac® au profit des enfants de 1 à 6 ans ; ✓
- coordonner les activités de l'introduction du MenAfriVac® dans le programme élargi de vaccination et de la campagne de rattrapage ; ✓
- superviser les membres des commissions ; ✓

Commission suivi et évaluation

- élaborer le plan de la campagne de rattrapage des enfants de 1 à 6 ans ; ✓
- élaborer le plan d'introduction du MenAfriVac® dans le programme élargi de vaccination ; ✓
- élaborer les différents outils de gestion de la campagne ainsi que les guides de remplissage ; ✓

- élaborer les modules de formation ;
- assurer la formation des acteurs ;
- élaborer les termes de référence pour l'évaluation post campagne et post introduction ;
- faire régulièrement le point sur l'état d'avancement des activités ;
- évaluer les activités de la commission.

Commission communication et mobilisation sociale

Elle est chargée de :

- élaborer un plan de communication ;
- identifier les cibles et personnes ressources ;
- impliquer les autorités administratives et politiques dans les activités ;
- mettre en place un mécanisme de gestion des cas éventuels de refus ;
- identifier les canaux adaptés ;
- élaborer les messages à diffuser ;
- diffuser les messages ;
- organiser les points de presse ;
- suivre la diffusion des activités ;
- organiser le lancement ;
- évaluer les activités de la commission.

Commission approvisionnement des vaccins et matériel technique

Elle est chargée de :

- élaborer un plan logistique ;
- évaluer les besoins en vaccins et intrants ;
- évaluer les besoins en matériel de chaîne de froid ;
- évaluer les besoins en matériel roulant ;
- réceptionner les vaccins, intrants ;
- élaborer un plan de distribution des vaccins, intrants, outils de gestion par niveau ;
- mettre en œuvre le plan de distribution ;
- veiller à la réhabilitation et la maintenance des équipements chaîne de froid ;
- élaborer un plan de gestion des déchets ;
- mettre en œuvre le plan de gestion des déchets ;
- évaluer les activités de la commission.

Article 15 : Au niveau communal, le comité communal de gestion des épidémies est chargé de la préparation, de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi de la campagne de rattrapage et de l'introduction du MenAfriVac® dans le programme élargi de vaccination.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

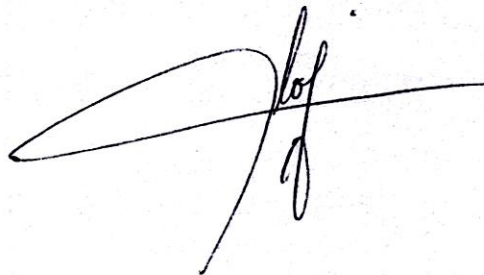
Article 16 : Le Secrétaire général du ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Article 17 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 103 JUIN 2016

AMPLIATIONS

- Présidence du Faso
- Premier Ministère
- CAB/MS
- Organismes concernés
- Toutes Directions Centrales
- Toutes Directions Régionales
- Intéressés
- JO
- Archives/chrono



Dr Smaïla OUEDRAOGO